

La ville joue un rôle de conseil et d'information auprès du public, qui peut s'adresser au Guichet unique (accueil du centre administratif) ou aux centres municipaux de santé pour tout renseignement. Elle gère également un fichier informatisé des vaccinations de 0 à 99 ans (délivrance de certificats ou de carnets de vaccinations, édition d'avis sur les vaccinations). Au moment de l'inscription scolaire, elle procède par ailleurs systématiquement au recensement des vaccinations.

Séances de vaccinations publiques et gratuites

Le centre municipal de santé Calmette propose des séances de vaccination publiques et gratuites pour les adultes et les enfants **de plus de 6 ans** (les enfants de moins de 6 ans sont suivis par les deux centres départementaux de protection maternelle et infantile).

Séances de vaccinations en 2020

Les mercredis de 17h à 18h30 :

- 5 et 26 février
- 4 et 18 mars
- 1er et 22 avril
- 6, 13 et 27 mai
- 10, 17 et 24 juin
- 1er juillet

Le calendrier des vaccinations est disponible dans de nombreuses structures municipales, dont le Centre administratif.

Tout enfant mineur doit être accompagné par un parent majeur ou être en possession de l'autorisation parentale. Ne pas oublier le carnet de vaccinations.

Ces vaccinations sont organisées avec le concours de l'Agence régionale de santé (Ars) d'Île-de-France.

Tél : 01 48 90 24 07